

Comité Technique Paritaire Départemental du 8 septembre 2011

Déclaration liminaire de la fédération Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les annonces faites par le gouvernement le 24 août s'inscrivent dans la logique de réduction des déficits publics et de la poursuite de la politique d'austérité.

Ces annonces sont la réponse aux exigences des agences de notation, instruments des institutions financières qui n'ont cessé de réclamer, avec le FMI et la BCE, la réduction des déficits publics et de la dette.

Notre confédération syndicale dans son rôle de défense des salariés et des services publics, maintient une position incontournable : « *Partout l'austérité et cette véritable dictature de la dette doivent être refusées et combattues* ».

Pour Force Ouvrière, le rôle d'un syndicat, même face à l'exigence de 100 milliards d'euros de réduction des déficits publics d'ici 2014, n'est pas d'examiner les mesures à prendre, en concertation avec le gouvernement et le patronat, pour réduire la dette publique, ce qui nous interdirait de poser les revendications. Le rôle d'un syndicat est au contraire défendre les services publics dont notre école publique.

La rentrée scolaire est marquée par plus de 14000 suppressions de postes dans le public au budget 2011.

Ainsi l'enseignement public devrait payer son tribut : alors que 3900 élèves supplémentaires sont attendus pour l'enseignement public du premier degré, le gouvernement prévoit 8967 suppressions de postes.

Dans notre département, pour rendre 63 postes au ministère, vous proposez, Monsieur l'Inspecteur de fermer pour le moment 72 classes banales et de n'en ouvrir que 18, de reprendre 46 postes d'enseignement spécialisé non pourvus et enfin 18 postes d'enseignants en surnombre.

L'annonce cet été du gel des fermetures de classes, ne peut faire oublier le projet de fermeture de 14 000 postes d'ici 2014. Devons nous craindre alors, la poursuite ou même une accélération dans la disparition des réseaux ? De tous les postes d'enseignants qui ne sont pas devant les élèves, peut être même les décharges de direction, après la suppression des Aides à la Direction de manière tout aussi brutale pour ces personnels et pour les écoles ?

Nous souhaiterions en particulier savoir combien de postes de maîtres de réseau (E et G) restent sur le département et si vous avez des informations quant à leur avenir.

Afin de limiter les ouvertures sur les grosses communes, vous indiquez à chaque école sa capacité d'accueil après les mesures de carte scolaire en prenant le taux supérieur d'ouverture multiplié par le nombre de classes.

Sans ouverture de classe, les mairies inscrivent jusqu'à atteindre ces chiffres puis, basculent les nouveaux arrivants sur d'autres écoles au mépris de l'éloignement géographique.

Outre la gêne occasionnée pour certaines familles, des écoles sont amenées à fonctionner avec des moyennes de 31 en maternelle et de 27,5 en élémentaire.

Je prends exemple sur certaines écoles d'Aix, de Marseille, de Salon en zone difficile qui viennent de faire une rentrée avec 31 élèves de petite section, certains non francophones, d'autres en intégration, avec ou sans AVS.

Je comprends que vous envisagiez difficilement de mettre un PES1 sur ce genre de classe ; mais même avec un maître expérimenté croyez-vous que ce soient de bonnes conditions pour commencer une scolarité ?

Tout ceci signifie inévitablement une détérioration considérable des conditions d'enseignement pour cette année scolaire, même si les travaux d'aujourd'hui vont, je l'espère, annuler un grand nombre de fermetures annoncées et donner une suite favorable aux demandes d'ouvertures, qui, comme à la Duranne, auraient dû être accordées dès le mois de mai afin que ces écoles fassent une rentrée dans de meilleures conditions.

En citant la Duranne, on ne peut passer sous silence, ces dizaines d'équipes pédagogiques qui à 24 ou 48 h de la sortie des classes ou le jour de la prérentrée, ont dû, contraintes par une de vos circulaires, plus exigeante que celle du ministre, réorganiser totalement la répartition des classes, au mépris de tous les projets engagés, pour permettre l'arrivée d'un PES1 sur poste réservé, montrant par la même vos craintes face à l'inexpérience de jeunes stagiaires en responsabilités toute une année sans formation.

Les équipes d'enseignants n'ont pas à supporter les conséquences négatives de la masterisation.

La destruction de la formation initiale prend ici sa véritable dimension, rien de pédagogique, ni de formateur, mais la récupération de 80 postes entiers avec la mise sur le terrain des PES1 après 12 heures de formation en circonscription, auquel il faut ajouter 7 postes environ économisés par les quarts de décharges de directeurs pourvues par des M2, sans formation, sans statut et sans garantie de les garder toute l'année !

A cette rentrée nous subissons donc de plein fouet les méfaits de la masterisation des concours dont notre Fédération réclame toujours le retrait pour un retour à une véritable formation initiale rémunérée après le concours.

La mise en place du dispositif CLAIR/ECLAIR remet en cause les programmes et horaires nationaux, déroge à toutes les règles statutaires des personnels en matière de droit à mutation et à l'avancement et remet en cause les missions et obligations de service de chaque catégorie. Ils se situent dans la lignée des projets d'EPEP, avec un regroupement d'écoles et les globalisations des effectifs pour fermer des classes au détriment des conditions de travail et d'enseignement. Nous souhaitons à ce sujet connaître la liste des écoles qui entrent dans le dispositif.

Comme à son habitude, Force Ouvrière participe à cette instance pour défendre les conditions de travail de tous les enseignants et les dossiers qui lui sont confiés, et non dans l'esprit d'effectuer des choix qui relèvent de la gestion de l'administration.